



PROCES-VERBAL No 3 Séance du Conseil communal Lundi 5 décembre 2016 à 19h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

Le Président ouvre la séance à 19h., salue les Membres du Conseil, la Municipalité, le public et la presse et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 22 novembre 2016.

Le Président informe qu'un dépliant sur la police a été distribué ainsi que des feuilles de correction du budget et passe à l'appel.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Il ressort que 41 Conseillers sont présents.

Excusés : MM. Reto Dorta, Philippe Hirsiger, Philippe Petignat.

Absents : Mme Corine Savioz Germain.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 octobre 2016

Le Président informe que, par courriel, M. Philippe Pétignat demande les modifications suivantes de ses propos:

page 9 : « un exemple concret d'application » au lieu de « *une application concrète* » ;

page 10 : l'ajout de « **et** »...*si l'amendement passe* « **et** » *étant donné qu'il*

Aucune autre modification n'étant demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal du 24 octobre 2016 avec les corrections est accepté par 40 voix, 1 abstention.

4. Communication du bureau

Le Président informe qu'il a reçu un courrier d'appel de dons de la Croix Bleue Romande et qu'il le tient à disposition des intéressés à la fin du Conseil.

Le Président rappelle que les feuilles de présence sont à remettre à la Secrétaire du Conseil ou à lui-même, soit par courrier, soit à la séance du Conseil.

Le Président explique que lors d'un dépouillement de votations, il écourte les appels téléphoniques, ne répond pas aux messages et ajoute que le Conseil n'est pas l'endroit pour régler ses comptes et ses affaires privées, que les débats doivent rester sereins.

5. Préavis municipaux

- 11-2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

Le Président donne la parole à M. Jean-Jacques ROTH, rapporteur de la Commission des finances, qui lit le rapport.

M. Gérard ROBIN souhaiterait, si ce n'est pas confidentiel, avoir connaissance du plan d'investissement pour 2016-2021, par exemple avec un tableau.

M. Eric LINN présente sur écran le plan d'investissement tel qu'envoyé au Canton, chose obligatoire pour toutes les communes et le commente. Il ajoute que chaque objet sera présenté par préavis au Conseil avec des montants plus précis.

M. Billy WARPELIN demande si le montant de CHF 100'000.- sera sur 2022.

M. Eric LINN répond qu'il s'agit d'un outil de travail, que les années sont approximatives et que cependant, lors de la présentation au Conseil, les montants seront précis et datés.

Le Président souhaiterait que le tableau des investissements soit transmis au Bureau pour être mis au procès-verbal.

Le Syndic répond que ce sera fait.

M. Billy WARPELIN demande si ce sont bien les montants qui font foi et non pas les années prévues pour la dépense.

M. Eric LINN répond que oui et que les années sont encore moins précises que les montants car les projets dépendent parfois d'autres acteurs.

M. Robert CHEVALIER précise qu'il y a des conventions à respecter et donc que les chiffres ne sont pas figés.

M. Billy WARPELIN souhaitait enlever toute ambiguïté dans la lecture du tableau.

Mme Nicole HEUSCH demande comment la péréquation est estimée.

M. Eric LINN répond qu'il n'est pas possible de savoir ce que les autres communes ont fait donc ce que le Canton va rendre ou facturer. Il ajoute que malgré les acomptes estimés avec la Boursière, il est difficile de connaître le montant de la péréquation, évaluée sur les deux ans précédents mais qu'il n'est pas dans le plan d'investissement.

M. Francis FOLLY demande en quoi consisteront les travaux de la salle polyvalente d'un montant de CHF 1'500'000.-.

M. Eric LINN répond qu'il y aura un préavis le moment venu.

M. Salvatore GUARNA précise que le préavis est prévu pour 2017.

M. Hugues SALOME relève que, dans le rapport de M. Jean-Jacques ROTH, il est écrit que le ratio passerait à env. 200% en cours de législature et souligne que celui de la Grèce est de 181% et celui de Morges de 145%. Il ajoute que bien que permis, ce n'est pas anodin.

M. Eric LINN répond que ce pourcentage est certes impressionnant mais que beaucoup de communes dans le canton de Vaud sont dans la même situation, que les investissements rapportent contrairement à l'entretien des routes. Il ajoute que le plafond n'est jamais atteint, qu'en général il arrive à la moitié et que ce plan a été établi pour le canton. Les projets prennent du retard et pourraient même être déplacés sur la législature suivante. Il précise que chaque demande de crédit fera l'objet d'un préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le préavis 11-2016 est accepté par 33 voix
(refusé par 3 voix, 4 abstentions)

Le Président explique qu'il n'y a que 40 voix, M. Salvatore BONFIGLIO ayant demandé au Président de pouvoir s'absenter un instant de la salle.

- 12-2016 : Création d'un plafond d'endettement pour l'Association des Communes Police Région Morges (PRM).

Le Président donne la parole au Président-rapporteur M. Steve AESCHLIMANN qui lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le préavis 12-2016 est accepté par 38 voix
(3 abstentions)

- 13-2016 : Budget 2017.

Le Président donne la parole au rapporteur M. Martin ZWAHLEN pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président explique comment sera organisée la discussion.

Etat des crédits – pages 1-4

Mme Catherine RODRIGUES, compte 9165 concernant Pro Senectute Village solidaire, page 4, demande s'il reste CHF 40'000.- d'amortissement ou encore à investir.

M. Eric LINN dit que des feuilles de correction ont été distribuées car il y avait des erreurs, que le budget contient trop d'informations, ce qui prête à confusion et que la prochaine fois, il n'y aura que l'année concernée. Il répond que 2017 est la dernière année du projet Pro Senectute Village solidaire, qu'il y a encore CHF 40'000.- à investir et que M. Andreas SUTTER parlera de la suite du projet.

1. Administration générale – pages 5 à 7

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – pages 8 et 9

M. Cyril DUC, compte 210.3800.0 – Attribution réserve « Débiteurs douteux », page 8, demande ce qu'est ce compte, s'il concerne les personnes ne payant pas leurs impôts.

M. Salvatore GUARNA répond qu'effectivement c'est cela.

3. Domaines et bâtiments – pages 10 à 12

Gérard Robin, compte 351.3141.0 – Bâtiment communal, Anc.Poste « Entretien », demande des détails sur la rénovation de la cuisine pour CHF 40'000.-.

M. Salvatore GUARNA précise qu'il ne s'agit pas d'une rénovation mais de la création complète d'une cuisine y compris toute la plomberie.

M. Gérard ROBIN demande si cela n'exige pas un préavis.

M. Salvatore GUARNA répond que CHF 30'000.- est pour la cuisine et CHF 10'000.- pour de la réfection de peinture, mis au budget pour ne pas demander des crédits sur des petits montants.

Le Président explique qu'il est tout à fait possible de mettre au budget pour éviter les préavis.

M. Cyril DUC demande dans quel bâtiment se trouve cette cuisine et quelle serait son utilité.

M. Salvatore GUARNA répond qu'elle est dans le bâtiment communal et qu'elle servira aux employés qui ne rentrent pas chez eux.

Mme Nicole HEUSCH demande l'emplacement de cette cuisine.

M. Salvatore GUARNA répond qu'elle se situera à l'étage de la Municipalité.

M. Cyril DUC, compte 351.3141.01 - Entretien nouveaux bâtiments au village, page 10, demande à quoi serviront CHF 10'000.-.

M. Eric LINN répond qu'il s'agit des charges d'entretien général des bâtiments du centre du village en attendant la construction du projet prévu qui fera l'objet d'un préavis.

M. Cyril DUC trouve que les rubriques sont confuses.

4. Travaux – pages 14 à 16

M. Cyril DUC, compte 460.3180.1 – Contrôle des citernes, page 16, relève qu'il s'agit d'un nouveau compte et qu'il s'élève à CHF 1'500.-.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il s'agit effectivement d'un nouveau compte précédemment inclus dans la police et dont le montant est payé à l'ERM.

Mme Catherine RODRIGUES, compte 420.3185.0 – Honoraires, études préliminaires, page 13, demande si le montant de CHF 60'000.- concerne les bâtiments du centre du village.

M. Eric LINN répond que ces honoraires concernent les projets d'urbanisme sans préavis.

5. Instruction publique et cultes – pages 17 et 18

M. Gérard ROBIN, compte 500.3011.0 – Direction administrative, demande pourquoi on passe de CHF 28'800.- à CHF 61'467.25.

M. Andreas SUTTER répond que faute d'historique au début, le budget 2016 était très approximatif. Les nouveaux chiffres sont beaucoup plus corrects car basés sur des réalités. Il ajoute que Tolochenaz a confié la gestion de l'UAPE à l'AJEMA qui traite les contrats directement avec les parents, que l'UAPE ne coûte rien à Tolochenaz, cependant, il y a des cotisations à payer à l'AJEMA.

6. Police – page 19

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale – page 20

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels

La parole n'est pas demandée.

Le Président donne la parole pour des questions d'ordre général sur l'ensemble du budget.

M. Cyril DUC, compte 352.4231.0 – Loyers concierge, page 12, demande pourquoi le loyer passe de CHF 9'600.- à CHF 20'000.-.

Le Président répond qu'il y avait une erreur et que la page de correction remise en début de séance contient les chiffres corrigés.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le préavis 13-2016 et ses pages de correction : budget 2017
est accepté par 39 voix (2 abstentions)

6. Paroles à nos délégués aux associations intercommunales

Le Président explique que ce point permet de porter à connaissance du Conseil ce qu'il se passe dans les différents Conseils intercommunaux et fait lui-même un rapport pour l'AIEB.

Le Président donne la parole à Mme Catherine SUTTER qui lit son rapport sur la PRM.

Le Président informe que M. Reto DORTA, absent, parlera de l'ERM au prochain conseil.

Le Président donne la parole à Mme Martine BLAUTH qui fait son rapport sur l'ASIME.

7. Communication de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA dit que la Municipalité n'a pas de communication.

8. Divers et propositions individuelles

M. Olivier JEANNERET dit qu'il a distribué une brochure sur les polices communales vaudoises et remercie pour la votation de la motion qui permettra d'approfondir les comparaisons entre la police de proximité et la gendarmerie.

Mme Catherine RODRIGUES souhaiterait que la police améliore la situation de circulation à Morges, surtout pour les piétons, problèmes résultant des nombreux travaux en ville.

M. Olivier JEANNERET explique que la circulation ne peut être améliorée mais que le parking de la salle polyvalente verra son temps de parcage passer de 10h. à 4h. car depuis les travaux à Morges réduisant le parcage, il s'est reporté sur les communes voisines, dont Tolochenaz.

M. Cyril DUC demande au Président ou s'il ne peut pas répondre, à la Municipalité, que faisaient M. Comina et Mme Redaelli dans le bâtiment communal le 27 novembre 2016 entre 16h.30 et 17h., jour des votations et s'ils faisaient partie du dépouillement.

Le Président affirme qu'ils ne faisaient pas partie du bureau de dépouillement, que ce dernier a eu lieu en présence de Mme la Préfète Andrea ARN et demande à la municipalité de répondre.

M. Salvatore GUARNA répond que M. Comina et Mme Redaelli étaient dans le bâtiment pour envoyer des communiqués à la presse mais que le dépouillement était terminé et les résultats affichés.

Le Président précise que les personnes peuvent assister au dépouillement mais qu'elles doivent rester du début à la fin et sans téléphone.

M. Martin ZWAHLEN dit que dans le passage souterrain du bicentenaire, il y a un beau dessin d'un côté et demande si l'autre côté aura un jour également son dessin.

M. Salvatore GUARNA répond que si le premier côté fait par un jeune n'est pas, avec le temps, graffité, si le dessin est respecté, alors l'autre côté sera également peint.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite aux Conseillers et à leur famille de belles fêtes de fin d'année, une bonne année 2017 et informe qu'il y a une collation.

M. Salvatore GUARNA ajoute que l'apéritif sera accompagné d'amuse-bouche et se dit heureux de la belle tenue lors des débats de cette séance.

Le Président clôt la séance à 20h.10.

Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN